

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 190**

présenté par

Mme Louwagie, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Nury, M. Cinieri, M. Pauget, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Cordier, M. Hetzel, M. Ramadier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Grelier, Mme Genevard, M. Viala, Mme Dalloz, M. Minot, M. Bazin, Mme Kuster, M. Viry, M. Jean-Pierre Vigier, M. Carrez, M. Rolland, Mme Porte, M. Dassault et Mme Beauvais

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.